Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 418

Artikel: Le Crédit Suisse après Chiasso

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018798

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au Conseil fédéral, contre la façon dont la direction de l'établissement spécialisé dans l'incarcération des femmes et la direction de la police bernoise ont réagi à la pétition des prisonnières d'Hindelbank envoyée le 15 mars (« grosso modo », les dites instances s'étaient déclarées incapables d'assurer ou même de favoriser la « réinsertion sociale » des détenues)...

- 22. Tactique ou réalité: pour la première fois, les fabricants d'aluminium à Martigny se déclarent prêts à reconnaître les dégâts causés par les émanations de fluor et à payer le prix pour ces atteintes à l'environnement.
- 25. Abandon des fils Wille: les deux fils de Wille abandonnent leurs poursuites contre Meienberg, et renoncent en particulier à demander des mesures contre l'écrivain de façon à ce qu'il ne puisse pas présenter leur père comme un traître à la patrie dans un écrit à venir.
- 25. Révolte chez les gardiens de l'idéologie : l'association patriotique argovienne cloue le cinéaste Richard Dindo au pilori pour son film sur la guerre civile espagnole et le rôle des Suisses pendant ce conflit...
- 25. Migros, c'est du propre! Le personnel de bureau de Migros-Zurich à lui aussi échangé des informations avec Cincera à propos de certains employés. C'est le Manifeste démocratique qui le révèle.
- 28. Femmes italiennes pour Petra Krause: six parlementaires italiennes font le voyage de Zurich; et cela dans l'intention de manifester la solidarité internationale entre femmes...
- 29. Bombe dans les bureaux de Swissair : en signe de protestation contre la longueur de la détention de Petra Krause un « commando pour le communisme » fait exploser une bombe dans les bureaux de Swissair à Milan.
- 30/31. Malville, les brutalités des CRS.
- Les procédés d'impression offset ont permis la parution de nombreux petits journaux et tendent à populariser le format normalisé A 4. On s'en aperçoit en jetant un coup d'œil aux kiosques jurassiens où l'on trouve « La Tuile » (mensuel sati-

rique jurassien) et « Libre Combat » (Bulletin mensuel du PCSI du Jura). Un autre journal, « Le Peuple Jurassien » (mensuel socialiste) paraît aussi dans le même format (mais sa diffusion semble être essentiellement assurée par abonnement ou par la vente militante). Lorsque le format A 4 paraît trop petit, c'est le A 3 qui prend la relève : c'est le cas du bi-mestriel « Le Dérouteur » (journal pour l'Ajoie paraissant tous les deux mois). La petite presse, qui ne demande qu'à grandir, se

manifeste vigoureusement dans le nouveau canton.

— Dans le magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung » des reflets du dernier numéro du périodique « Soziale Medizin » (case postale 2105, 4001 Bâle) qui fait, entre autres, le point des dépenses consacrées aux établissements psychiatriques et prend vigoureusement position contre des économies dans ce secteur controversé de la médecine. A noter également une page entière consacrée à la situation précaire des jeunes gens qui enchaînent directement l'école et le chômage.

Le Crédit Suisse après Chiasso

Le coup de semonce de Chiasso n'a décidément pas coupé l'appétit des grandes banques! L'Union de Banques Suisses, la Société de Banque Suisse, le Crédit Suisse et la Banque Populaire Suisse n'ont pas pu se mettre d'accord sur la prolongation de l'accord en cinq points qui les liait depuis quatre ans, plus précisément depuis le 30 juin 1973, et qui leur imposait une certaine modération quant à l'ouverture de nouveaux guichets, de nouvelles succursales à travers la Suisse.

Que n'avait-on pas dit, à l'époque, sur l'esprit de retenue salutaire dont faisaient preuve les quatre « grands » de la banque helvétique? Et en effet, la multiplication des établissements bancaires (encore attisée par la concurrence : à peine voyait-on l'UBS s'établir dans telle ou telle banlieue, qu'accouraient ses concurrents directs, si possible dans la même rue...) était ressentie dans le public comme une provocation à l'heure où s'annonçait la « crise ». Aujourd'hui, à première vue, c'est sans tambours ni trompettes que les partenaires se sostnéparés sur un échec (on dit que le désaccord n'est peut-être pas définitif...).

A tout seigneur tout honneur, c'est le Crédit Suisse, mais oui !, qui semble le plus réticent à reconduire le pacte de non-agression à travers la multiplication des enseignes. Son raisonnement est simple : il ne voit pas pourquoi il se contenterait de 120 succursales alors que l'UBS, elle, en a plus de 200.

Pour le Crédit Suisse, un accord imposant des restrictions dans ce domaine fige une situation concurrentielle qui lui est défavorable.

Lui suggèrera-t-on de faire bon usage des établissements qu'il possède déjà ?

Les succursales bancaires depuis cinq ans		
1972	1974	1976
1235	1248	1254
610	670	706
1185	1160	1095
1207	1190	1168
308	395	401
66	66	69
26	27	22
37	33	29
4635	4789	4783
22	38	45
	1972 1235 610 1185 1207 308 66 26 37	1972 1974 1235 1248 610 670 1185 1160 1207 1190 308 395 66 66 26 27 37 33 4635 4789

Ce d'autant plus que les termes de l'arrangement de 1973 réservaient tout de même à chaque partenaire des possibilités — réduites — d'expansion, chacun ayant depuis lors, comme de juste, épuisé le quota fixé pour quatre ans. Les chiffres du reste le prouvent (voir entrefilet): les « grandes banques », même en se restreignant, restent encore au-dessus de la moyenne de l'expansion bancaire en Suisse.